

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-073

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Commune de Saint-Yrieix-
la-Perche

Acquisition de terrains
agricoles

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : P. ROUX

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu les avis des Domaines n°2020-87187V0260, 2020-87187V0192, 2020-98298V0259 et 2020-87187V0261 ci-joint ;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une réserve foncière ;

Considérant que certains des terrains permettront d'assurer le développement d'un sentier touristique entre Saint-Yrieix et Le Chalard ;

Considérant que la propriété située aux lieux-dits La Salesse et Les Combes sur la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche, cadastrées en section WC n°42, WR n°74, VI n°1 et VH n°6 a fait l'objet d'une négociation financière d'ensemble qui n'a pas fait l'objet de remarques particulières de la part du service des Domaines ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées en section WC n°42, WR n°74, VI n°1 et VH n°6 appartenant à Mme Laurence MARIGNIER, indivision Laurence et Louis-Ferdinand MARIGNIER, Mme Céline MUGICA et Mme Nathalie MUGICA au prix total de 490 000 € ;

- **désigne** l'étude de Maître Fabien Guilhem, notaire à Saint-Yrieix, pour procéder à la rédaction de l'acte en la forme authentique et à la répartition financière de la somme totale entre les parties, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de la Communauté de Communes ;

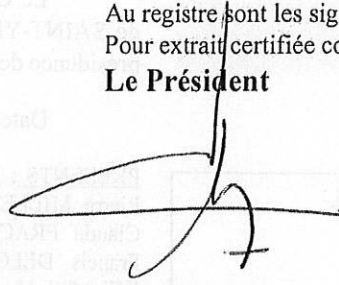
Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020310183-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

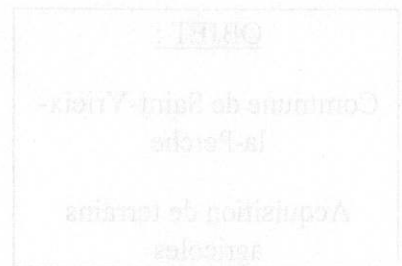
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

- **autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions afférentes à ce dossier ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Raspail : F. ROUX

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020310183-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de